



Votre lettre du - Uw brief van :
V/Réf. - Uw Ref. :
N/Réf. - Onze Ref. : C/F/GR/gr/11.09.19/
V/corresp. - Uw corresp. : G. Rosé (02/279.36.75)

A l'attention des groupes structurés qui ont manifesté leur souhait d'utiliser les locaux de la Maison des Familles et des Générations Steyls

Bruxelles, le 28/09/2011

Objet : Occupation de la Maison des Familles et des Générations Steyls – Appel à projet 2011-2012.

Madame, Monsieur,

La Maison des Familles et des Générations sise 36, rue Steyls à 1020 Bruxelles ouvrira ses portes le 29 novembre 2011. Après des mois de rénovation, nous sommes heureux de vous recevoir dans les nouveaux locaux et d'y accueillir vos projets.

Pour rappel, cette Maison des Familles et des Générations est une infrastructure de la Ville de Bruxelles gérée par le service famille et destinée à favoriser l'organisation d'activités de soutien à la parentalité et à la vie familiale, toutes générations confondues.

Ainsi, pour l'année scolaire 2011-2012, nous lançons un appel à projet aux associations afin de connaître leurs demandes en terme d'occupation des salles.

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur conformité aux critères énoncés dans le projet global de la Maison des Familles et des Générations (document qui reprend la philosophie et les objectifs développés au sein de ce lieu) et seront validés par moi-même étant en charge de la famille et agissant par délégation du Collège.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention avec la Ville de Bruxelles définissant les droits et les obligations de chacune des deux parties.

Les demandes d'occupation pour l'année scolaire 2011-2012 doivent être envoyés au service famille sis 17-18/3^{ème} étage Place Sainte Catherine à 1000 Bruxelles.

Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez envers la Maison des Familles et des Générations et de votre dynamisme auprès de la population bruxelloise.

Chantal NOEL
Echevine

Annexes : - Le projet global de la Maison des familles et des Générations Steyls ;
- Le règlement d'ordre intérieur et la charte ;
- Le formulaire de demande d'occupation des salles.